

Jour de séance 6

le mercredi 9 décembre 2015

10 h

Prière.

L'hon. M. Horsman (Fredericton-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à offrir une couverture médicale complète à l'égard des coûts de remplacement et d'entretien de prothèse oculaire ou à adapter un système de frais de participation qui n'est pas discriminatoire à l'encontre de l'âge ou de la situation financière. (Pétition 2.)

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 7 portant que, le mardi 15 décembre 2015, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2015, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 13 février 2015, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2014 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

Loi sur la conversion au système métrique, L.N.-B. 1977, c.M-11.1, articles 13, 15 et 25 de l'annexe A ;

Loi sur les prestations de pension, L.N.-B. 1987, c.P-5.1, article 2 ;

Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, L.N.-B. 1996, c.A-5.11, alinéa 8c) et articles 10, 21 et 22 ;

Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, L.N.-B. 2001, c.29, articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2015, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 décembre 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 1, 2 et 3.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 6, 7 et 8 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenante-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le vice-président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 14.